



Defaut d'assurance incendie d'un petit appartement

Par Visiteur

Propriétaire d'un petit appartement à la montagne, je suis victime d'un incendie, mais je n'ai pas d'assurance.
Que dois-je faire?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Que dois-je faire?

Si l'incendie est imputable à un tiers (un voisin par exemple ou bien s'il est criminel) vous pouvez vous retourner contre le responsable.

Sans cela malheureusement vous ne serez pas indemnisée.

Cordialement

Par Visiteur

Que dois-je faire pour me retourner contre mon voisin?

Par Visiteur

Madame,

Vous devez engager la responsabilité civile délictuelle de votre voisin sur le fondement de l'article 1382 du code civil. Etant donné que le montant des dommages causés doit être supérieur à 10000 euros, le tribunal de grande instance doit être saisi. Pour cela vous devez vous faire assister par un avocat.

Cordialement

Par chaber

bonjour

en cas d'incendie, le voisin sinistré doit prouver la faute selon l'art 1384 du code civil

Par aie mac

1384-2cc, pour être précis ;)
(bonjour chaber) ;)